

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 23 MAI 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt-trois mai deux mille vingt-trois, à 16h00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (20) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Cécile VRIGNAUD, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Dany GRELLIER, Sébastien GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Emmanuelle MENARD, Claire PAULIC, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU

Pouvoirs (2) : Nicole COTILLON À Pierre-Yves MAROLLEAU, Thierry MAROLLEAU À Claire PAULIC,

Absents (6) : Jean-Yves BILHEU, Nicole COTILLON, Thierry MAROLLEAU, François MARY, Jean Claude METAIS, Philippe ROBIN

Date de convocation : 17-05-2023

Secrétaire de séance : Madame Claire PAULIC

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Partenariat association "Initiative Deux-Sèvres" : adhésion et versement de la cotisation au titre de 2023

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire DEL CC-2021-191 en date du 9 novembre 2021 relative aux délégations de pouvoirs au Bureau et au Président ;

Vu le Budget Annexe Développement Économique approuvé en séance du Conseil Communautaire du 21 mars 2023 ;

Considérant la demande écrite du Président de Initiative Deux-Sèvres ;

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais est un partenaire de l'association « Initiative Deux-Sèvres » qui accompagne les créateurs-repreneurs d'entreprises, sources d'emplois sur le territoire des Deux-Sèvres, en leur proposant des prêts d'honneurs à taux zéro.

Initiative Deux-Sèvres a sollicité la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais pour son adhésion et le versement de sa cotisation au titre de l'année 2023 ; cette cotisation sera entièrement versée au fonds de prêts*.

* Chiffres 2022 pour l'AGGLO2B

Prêts d'honneurs Initiative Deux-Sèvres: 85 000 euros prêtés à 5 repreneurs d'entreprises représentant 55 emplois créés ou maintenus (emplois conventionnés).

Barème de cotisation annuelle pour les groupements de communes pour l'année 2023 :
0,10 €/ habitant avec un minimum de 305 €, soit pour la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais : 76 452 habitants x 0,10 € = 7 645,20 €

Soit un montant de cotisation à verser par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais à Deux-Sèvres Initiatives de 7 645,20 € au titre de l'année 2023.

Le bureau communautaire est invité à :

- **approuver l'adhésion pour 2023 à l'association « Initiative Deux-Sèvres » œuvrant à la création-reprise d'entreprises dans le département ;**
- **approuver le versement de la cotisation pour cette adhésion à l'association Initiative Deux-Sèvres au titre de l'année 2023 pour un montant de 7 645,20 euros ;**
- **imputer les dépenses sur le Budget Développement économique ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,
Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

31 MAI 2023

Transmis en préfecture le

Notifié ou publié le **31 MAI 2023**

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

